

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Janvier 2021**

**03X21**

### **DÉROGATION A L'OBLIGATION DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2021 - MODIFICATION**

Par délibération n°204x20 en date du 26 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'ouverture des commerces de détail alimentaire situés sur la commune, pour 8 dimanches durant l'année 2021, soit :

- 10 janvier 2021
- 27 juin 2021
- 5 septembre 2021
- 28 novembre 2021
- 5, 12, 19 et 26 décembre 2021

Considérant la fermeture des commerces en application des mesures générales mises en place pour faire face à l'épidémie de COVID-19 et à leur réouverture au public le 28 novembre 2020 et pour la période des fêtes de fin d'année

Considérant que par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2020, les commerces de détail implantés sur le département des Bouches-du-Rhône qui ne bénéficient pas d'un dispositif permettant de déroger à la règle du repos dominical à titre permanent ou temporaire, sont exceptionnellement autorisés à ouvrir les dimanches de janvier

Considérant que la période des soldes s'étale du 20 janvier au 16 février 2021.

Les compensations pour les salariés sont fixées par les articles du Code du Travail, basées sur les principes fondamentaux notamment du volontariat, majoration de la rémunération et du repos compensateur.

Il est proposé au Conseil Municipal de remplacer la date d'ouverture du 10 janvier 2021 par le dimanche 21 février 2021.

Les dates citées ci-dessus précédemment approuvées restent inchangées.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE l'ouverture des commerces de détail alimentaire situés sur la commune, pour le dimanche 21 février 2021 en remplacement du 10 janvier 2021
- DIT que les dates suivantes approuvées lors de la séance du 26/11/2020, restent inchangées :
  - 27 juin 2021
  - 5 septembre 2021
  - 28 novembre 2021
  - 5, 12, 19 et 26 décembre 2021

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 29 Janvier 2021  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI